

Image not found or type unknown



Païement d'une condamnation après jugement tribunal du commerce

Par **visiteuse_old**, le **20/04/2007** à **15:32**

Y a t'il possibilité de payer à la partie adverse une somme après condamnation au tribunal de commerce , mais échelonnée sur plusieurs années sans être saisie de suite ce qui entrainerait une liquidation de la société. Merci

Par **Jurigaby**, le **20/04/2007** à **21:02**

Bonsoir.
Vous pouvez toujours tenter de négocier avec l'autre partie.
Maintenant, en l'état actuel des choses, il n'y a pas à ma connaissance de moyens qui vous permettrait d'"exiger" l'etallonnement des paiements.
Cdt.